



Je tiens à répondre au diagnostic du rapport établi par la mission de l'OIBT (*Objectif 2000 de l'OIBT et aménagement forestier durable au Cambodge*) qui a été résumé dans l'édition précédente d'*AFT* (13/1).

L'Objectif 2000 de l'OIBT est "de s'efforcer d'instaurer un commerce international de bois tropicaux issus de forêts sous aménagement durable". L'évaluation faite en s'appuyant sur cet objectif a produit un rapport qui n'est pas vraiment fondé sur la réalité. En premier lieu, il ne contient aucune réflexion sur la question de savoir si le prélèvement de bois à des fins d'exportation est un modèle qui convient dans le cas du Cambodge, ni sur celle de savoir si l'aménagement forestier durable est souhaitable dans les zones forestières actuellement affectées à la production. Au contraire, il recommande que le gouvernement cambodgien autorise la poursuite des abattages par ces mêmes concessionnaires qui motivent l'exploitation forestière illégale depuis le milieu des années 1990.

Les concessionnaires du Cambodge comprennent des 'investisseurs' étrangers véreux et des opérateurs cambodgiens de type mafioso entretenant des liens étroits avec certains hauts fonctionnaires. Depuis le milieu des années 1990, ces entreprises ont fait des ravages dans ce que la Banque mondiale a décrit comme étant la ressource naturelle la plus importante du Cambodge du point de vue du développement, laissant une grande partie de la forêt dans un état de dégradation extrême. Hormis les abattages illégaux, les concessionnaires ont très largement éludé le paiement des droits de coupe et violé les droits humains des habitants.

*... paradoxalement, le rapport de la mission de l'OIBT associe la restriction des activités des concessions à une recrudescence de l'exploitation forestière illégale, conclusion qui ne tient aucun compte des preuves bien documentées d'infractions à grande échelle par les entreprises pendant plusieurs années.*

Cela n'a pas empêché la mission de diagnostic de l'OIBT de conclure que ce dont le Cambodge et ses forêts ont besoin, c'est une recrudescence de l'exploitation forestière industrielle par les mêmes entreprises. Le rapport justifie sa conclusion par des arguments fondés sur la facilité présumée de réglementer les grandes concessions et l'affirmation que celles-ci apporteront des avantages aux populations locales et contribueront au développement.

Aucune de ces assertions optimistes n'est soutenue par l'histoire de l'exploitation forestière dans les concessions au Cambodge; en fait, s'agissant du lien entre l'exploitation forestière et le développement, la conclusion de la mission est l'inverse de ce qui s'est passé en réalité. Il a été estimé que les inondations de 2000, attribuées par l'ONU au déboisement, ont coûté au Cambodge 156 millions de dollars des Etats-Unis. Par contraste, l'ensemble du secteur forestier n'a produit que 92 millions de dollars pour le trésor national entre 1994 et 2000.

La comparaison de ces chiffres ne tient pas compte des dommages que les concessionnaires ont infligés aux moyens d'existence des paysans, notamment de ceux parmi plus de 100 000 qui dépendent du gemmage de diptérocarpacées pour assurer une partie de leurs revenus. Les concessionnaires ne reconnaissent pas les interdictions imposées par la loi sur les coupes d'arbres produisant les oléorésines et les ont violées avec impunité. Certaines entreprises estiment elles-mêmes que ces arbres représentent plus de 80% de leur récolte annuelle.

Les pressions exercées sur le gouvernement cambodgien en vue de restreindre les activités des concessionnaires ont abouti à un moratoire sur leurs opérations en 2002. Une enquête indépendante sur le secteur forestier entreprise en 2004 a recommandé que cette suspension soit maintenue en permanence et que le système soit aboli dans sa totalité. Or, paradoxalement, le rapport de la mission de l'OIBT associe la restriction des activités des concessions à une recrudescence de l'exploitation forestière illégale, conclusion qui ne tient aucun compte des preuves bien documentées d'infractions à grande échelle commises par les entreprises pendant plusieurs années.

D'autres recommandations du rapport sont tout aussi aberrantes, celles par exemple que le gouvernement cambodgien alloue d'autres secteurs de forêt de

production aux coupes annuelles et qu'il développe les plantations industrielles d'arbres. Il semblerait que les coupes annuelles soient encore plus susceptibles que les concessions de donner lieu à des abus et au non respect des règlements. De plus, en ce qui concerne des plantations d'arbres, la mission n'a absolument pas compris comment les activités de ce genre sont déjà utilisées comme prétexte pour des coupes à blanc illégales dans les forêts naturelles du Cambodge, souvent par les mêmes syndicats d'exploitation qui gèrent les concessions forestières.

En résumé, la mission de diagnostic de l'OIBT n'a pas affronté les vérités désagréables qui pourraient venir à l'encontre de la supposition selon laquelle la meilleure utilisation des forêts du Cambodge doit résider dans l'exploitation forestière industrielle axée sur l'exportation. Par conséquent, ses recommandations sont préjudiciables, aberrantes et ne méritent pas d'être prises en compte.

**Mike Davis**

*Global Witness  
Phnom Penh, Cambodge*

## Les auteurs répondent

Global Witness a raison de signaler les abus qui ont été commis dans l'exploitation forestière au Cambodge. La situation est grave, en effet. Cependant, la mission de l'OIBT a estimé qu'il ne suffisait pas de simplement identifier le problème—il est nécessaire de réfléchir à des solutions possibles. Apparemment, Global Witness pense que la solution consiste à interdire l'exploitation forestière; la mission n'a pas été de cet avis. Les études effectuées dans plusieurs pays par la FAO et beaucoup d'autres montrent que les interdictions d'abattages sont non seulement inefficaces; elles sont souvent contre-productives. Nous pensons que c'est le cas au Cambodge. Les approvisionnements et les prix du bois dans ce pays n'ont pas diminué depuis la mise en vigueur de l'interdiction et il existe des preuves en abondance indiquant que les exportations illégales ont continué à un niveau élevé. L'interdiction des abattages a rendu encore plus inefficace tout contrôle que le gouvernement avait pu exercer sur l'exploitation forestière—les abattages continuent et les forêts se rétrécissent. Si rien n'est fait, les pertes de forêts et leur dégradation se poursuivront. Dans ces circonstances, la mission a pensé que la ré-ouverture de quelques concessions strictement protégées était une des mesures qui pourraient aider à consolider l'emprise du gouvernement. Nous avons noté que la communauté internationale était prête à mettre en place un ensemble bien conçu de mesures d'assistance pour fournir les garanties nécessaires.

D'autres ont suggéré que l'exploitation forestière à une échelle industrielle soit abandonnée de manière permanente et que toute les activités forestières soient placées sous contrôle local. Nous avons jugé qu'il faudrait beaucoup de temps pour développer les capacités locales de gérer un tel processus, plusieurs décennies peut-être, et que cette option, si attrayante soit-elle dans le long terme, serait insuffisante pour résoudre la crise dans le court terme. De nombreux exemples montrent que, dans des pays riches en forêts où les populations sont clairsemées, les concessions représentent l'approche la plus facilement réglementée de la gestion des forêts.

Notre évaluation diffère de celle de Global Witness sur un autre point: nous avons conclu qu'à moyen terme la conversion des terres au profit d'une agriculture locale et de cultures de rapport constituait la principale menace pour les forêts du Cambodge. Ces menaces peuvent s'aggraver si l'exploitation forestière est interdite, en particulier du fait que le défrichement des terres peut servir de prétexte pour accéder à du bois de valeur, sans obligation de gérer la ressource—les preuves ne manquent pas que cela se produit au Cambodge. Il est sans doute inévitable que de nombreux massifs du Cambodge seront de toute manière défrichés à plus long terme pour faire place aux agro-industries, et là aussi nous avons estimé que les concessions protégées par de fortes sauvegardes décourageraient en quelque sorte la conversion.

## Le déboisement au Brésil

D'après le dernier rapport de l'Institut pour l'environnement et les ressources naturelles du Brésil (IBAMA), le taux global de déboisement dans l'Amazonie brésilienne a marqué une forte hausse en 2004 par rapport à 2003.

Le déboisement total en Amazonie a été estimé à 2,6 millions d'hectares environ, ce qui correspond à une augmentation de 6% sur 2003, mais il est encore inférieur au niveau le plus élevé enregistré, soit 2,8 millions d'hectares, en 1995. Sur les superficies déboisées en 2004, 1,25 million d'hectares l'ont été dans le Mato Grosso. En fait, le taux de déboisement a effectivement diminué dans certains Etats: de 44% dans le Tocantins, 39% dans l'Amazonia, 26% au Maranhão, 8% en Acre et 2% dans le Pará. D'autre part, les mesures prises contre l'exploitation forestière illégale se sont multipliées: en 2004, l'IBAMA a engagé 6500 poursuites pour infractions concernant des abattages illicites en Amazonie, ce qui représente une augmentation de 80% par rapport à 2003; les saisies de bois prélevé illégalement ont diminué de 70 000 m<sup>3</sup> en 2003 à 60 000 m<sup>3</sup> en 2004. C'est à l'agriculture qu'il faut imputer la majeure partie du déboisement, et surtout à l'expansion de la production de soja dans le Mato Grosso.

## Une ONG décerne un prix au Pérou

En mars dernier, l'organisation environnementale Fonds mondial pour la nature (wwf) a décerné au gouvernement péruvien le prix 'Don à la Terre'. Le Pérou s'est valu cette distinction en considération de l'éminent rôle que son gouvernement joué dans la création du parc national d'Alto Purus et de la réserve communale de Purus dans l'Amazonie péruvienne. Lors de la cérémonie de délivrance du prix, le Président du Pérou, Alejandro Toledo, a demandé aux créanciers internationaux de consacrer 30% de la dette bilatérale du pays en échange de mesures en faveur de la conservation. Il a également annoncé la création de l'Institut national du

Global Witness soulève également la question des gemmeurs. Notre rapport met en particulier l'accent sur la nécessité de prendre des mesures spéciales pour protéger leurs moyens d'existence et ceux d'autres habitants qui dépendent des forêts. Les arbres qu'ils saignent peuvent subsister dans les forêts aménagées mais il ne pourront pas exister dans des champs de soja ou des plantations de palmiers à huile. Par ailleurs, nous avons noté que les gemmeurs comptent parmi les habitants les plus pauvres du Cambodge. L'expérience d'autres pays donne à penser que, parallèlement à la croissance de l'économie et à la disponibilité d'autres opportunités économiques, beaucoup d'entre eux abandonnent le gemmage. Le défi, comme notre rapport le précise, est de protéger les intérêts de ces habitants pendant des périodes de transition vers de nouveaux modes de vie, période pendant laquelle ils ont tendance à être très vulnérables.

*La situation est grave, en effet. Cependant, la mission de l'OIBT a estimé qu'il ne suffisait pas de simplement identifier le problème—il est nécessaire de réfléchir à des solutions possibles.*

De façon générale, nous partageons plusieurs des préoccupations exprimées par Global Witness. Là où nous ne sommes pas d'accord, ce sont les solutions. Si rien n'est fait, les précieuses forêts du Cambodge continueront certainement à se dégrader, et probablement à un rythme accéléré. Un petit nombre de grandes concessions vraiment bien protégées offre la meilleure option pour arrêter le déclin. Nous avons estimé que la mise en place de mesures de sauvegarde est possible et qu'elle constitue la meilleure façon d'aller de l'avant à court terme. Se borner à des manifestations de compassion et à s'agiter ne résoudra aucun problème et la marche à suivre préconisée par Global Witness risque d'accélérer le déclin des forêts du Cambodge.

**Jeff Sayer, Efransjah, Sheikh Ibrahim, Misao Ishijima et Xuhe Chen**

développement des communautés andines, amazoniennes et afro-péruviennes (INDEPA).

## La bibliothèque d'Earthscan sur la foresterie

Earthscan offre, sous l'appellation 'The Earthscan forestry library', une collection de six publications en anglais sur la foresterie. La collection, qui a été supervisée par Jeffrey Sayer, porte sur les questions clés et les innovations en matière de politiques, pratiques et théories qui déterminent le caractère de la foresterie. Les titres de la série comprennent: *The sustainable forestry handbook* (2005; 2ème édition) par Sophie Higman, James Mayers, Stephen Bass, Neil Judd et Ruth Nussbaum; *The forest certification handbook* (2005; 2ème édition) par Ruth Nussbaum et Markku Simula; *Plantations, privatization, poverty and power* (2005) par Michael Garforth et James Mayers; *Policy that works for forests and people* (2004) par James Mayers et Stephen Bass; *Forests in landscapes* (à paraître) édité par Jeffrey Sayer et Stewart Maginnis; et *Politics of decentralisation* (à paraître) édité près Carol Pierce Colfer et Doris Capistrano. La collection coûte £154.85 et peut être commandée à [www.earthscan.co.uk](http://www.earthscan.co.uk).

## Formation

### Curso internacional en principios teórico-prácticos de la restauración ecológica

4-25 novembre 2005

Ciudad de Santa Clara, Cuba

Langue: Espagnol seulement

El curso persigue los siguientes objetivos:

**Objetivo general:** Actualizar y elevar el nivel de conocimientos en aspectos teórico-práctico sobre manejo de la flora, la fauna silvestre, y otros elementos del ecosistema para desarrollar sobre bases científicas, la restauración de ecosistemas degradados.

**Objetivos específicos:**

- 1) Desarrollar sobre la base del marco teórico y metodológico para restauración ecológica desarrollado por GCRE, la visión general sobre la aplicación de la técnica de restauración;
- 2) Conocer la estrategia metodológica y aspectos teóricos necesarios para la confección de la línea base de un proyecto de restauración ecológica, sobre la base de la realización de estudios de flora, vegetación, fauna y otros elementos del ecosistema en áreas naturales;
- 3) Conocer las bases teórico—metodológicas de los elementos de silvicultura necesarios para garantizar el manejo correcto de los elementos naturales objeto de estudio (suelos, bosques, viveros, fuego, etc.);
- 4) Conocer los aspectos teóricos—metodológicos para la realización de estudios ecológicos en ecosistemas naturales; y
- 5) Vincular los aspectos teóricos con actividades prácticas que refuercen los conocimientos adquiridos.

El Comité Organizador asegurará a los participantes el disfrute de un programa de alto rigor científico y de actualidad, que será desarrollado mediante conferencias y clases prácticas impartidas por profesores de vasta experiencia y alto nivel académico.

**Informes:** MSc. Jesús Matos Mederos, [jesusmatos@medscape.com](mailto:jesusmatos@medscape.com) o [fffaunavc@enet.cu](mailto:fffaunavc@enet.cu)

*La publicación de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.*